

L'international Relancer le projet européen grâce à la mobilisation des forces culturelles

Pascale Bonniel Chalier

DANS **NECTART 2018/2 N° 7**, PAGES 72 À 78

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'ATTRIBUT**

ISSN 2429-2877

ISBN 9782916002613

DOI 10.3917/nect.007.0072

Date de mise en ligne : 20/06/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-nectart-2018-2-page-72?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Attribut.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'international

RELANCER LE PROJET EUROPÉEN GRÂCE *à la mobilisation des forces culturelles*

En s'appuyant sur les réseaux transnationaux, déjà mobilisés, l'État et les collectivités territoriales pourraient relancer le projet européen et lui donner un autre cap que celui du dogme libéral et de l'obsession de la croissance, en encourageant plutôt la coopération et la mobilité des acteurs culturels.

PASCALE BONNIEL CHALIER

Lors d'une récente intervention à l'université Lumière (Lyon II) sur la culture dans les métropoles, le chercheur Franco Bianchini (université de Hull, Royaume-Uni) dénonçait la domination

des modèles anglo-saxons sur les nouvelles dynamiques urbaines : *smart cities*, incubateurs de start-ups, territoires créatifs... Citant l'intellectuel italien Franco Cassano¹ et évoquant le *slow movement*, il interrogeait nos conceptions du temps, de la culture et de la démocratie.

On peut mesurer à quel point la littérature politique et managériale des pays du Nord, beaucoup plus diffusée que les travaux de recherche des pays du Sud, a des conséquences néfastes sur les collectivités publiques, de l'autorité locale à l'Union européenne, notamment en matière de politiques culturelles. Comment cette dernière, sous influence anglo-saxonne sans aucun doute, trop bonne élève du capitalisme ultralibéral très certainement, peut-elle dès lors concevoir et développer une politique communautaire en faveur des arts et de la culture à la fois désintéressée, solidaire et interculturelle ?

DE 2007 À 2012 : NOS ESPOIRS ANÉANTIS ?

Les affrontements sur le traité constitutionnel en 2005 ont marginalisé un débat d'importance pour la culture. Faut-il inscrire la culture et l'éducation dans le traité comme des compétences d'appui (complémentaires des efforts des États membres), ou plutôt comme des compétences partagées (entre l'UE et les États membres) ? Les réseaux culturels européens et la Fondation européenne de la culture (FEC) ont bien tenté de mobiliser pour inscrire cette question à l'agenda, relayant ainsi la pensée fédéraliste de Denis de Rougemont². Mais leurs faiblesses économiques et institutionnelles et surtout la crainte d'une perte de prérogative des États-nations ont écarté l'hypothèse d'une plus grande responsabilité de l'Union européenne dans ces domaines, les réduisant à la troisième roue du char contrairement à celui de l'environnement (entre autres), « protégeant » ainsi la souveraineté des États-nations.

Dans les années 1990, l'adoption de l'article 128 du traité de Maastricht et la bataille du Gatt (OMC) pour la défense de l'exception culturelle avaient laissé

présager un plus grand intérêt des institutions communautaires pour ces questions. En réalité, cet étendard a longtemps masqué le déficit de pensée politique de l'Union européenne en la matière.

En 2007, dans un contexte de tension internationale et sous l'influence des travaux de l'Unesco³, la Commission européenne a adopté un Agenda européen de la culture⁴, feuille de route qui propose trois priorités : le dialogue interculturel ; l'innovation et la créativité par l'éducation et la culture ; la culture dans les relations extérieures de l'Union (avec les pays tiers). Elle soulignait la contribution de la culture au développement territorial, justifiant ainsi le financement des projets et des équipements culturels par les fonds structurels. Cette position de l'UE, qui peut sembler timide au regard des politiques culturelles nationales ambitieuses de différents pays européens, à l'Ouest comme à l'Est, peut toutefois être considérée comme une forte avancée de la technocratie européenne. La communi-

« La crise financière internationale de 2008 a mis à mal ce délicat équilibre entre la prise en compte de la culture pour ses qualités intrinsèques et l'injonction de contribuer au projet économique européen. »

tion prévoyait ainsi une méthode de dialogue structurée avec la société civile, qui a permis dans les années suivantes à de nombreux réseaux européens et plateformes collaboratives de rédiger des recommandations sur différents sujets : dialogue interculturel, mobilité, accès à la culture... Positions que la Commission européenne a alors prises en considération dans l'évolution des programmes culturels et éducatifs. On constatera d'ailleurs que la méthode de coordination prévoyait aussi que les ministères de la Culture travaillent ensemble sur différents chantiers tels que l'éducation artistique et culturelle ou le statut des artistes. Cette collaboration s'est avérée bien moins fructueuse. Là encore, les États membres ont été réticents à construire une analyse et des propositions communes.

La crise financière internationale de 2008 va progressivement mettre à mal ce délicat équilibre entre la prise en compte de la culture pour ses qualités intrinsèques et l'injonction de contribuer au projet économique européen. La

stratégie Europe 2020 adoptée en 2010, « *smart, sustainable and inclusive* », si elle fait peu de cas de la culture, identifie les industries de la communication et l'économie de la connaissance comme des secteurs de forte croissance et générateurs d'emplois. Quelle aubaine ! Encore faudrait-il croire que le dogme européen de la croissance est véritablement créateur d'emplois, ce que réfutent de nombreux économistes aujourd'hui. En 2012, la communication de la Commission européenne qui s'ensuit, intitulée *Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne*⁵, présente les industries culturelles et créatives (ICC) comme un nouvel eldorado particulièrement prometteur. Ainsi, les « secteurs culturels professionnels », « catalyseurs d'innovation » et vecteurs de « pollinisation transsectorielle », participeront « à la compétition mondiale et au soft power » s'ils s'ingénient à « élargir leurs marchés » et « développer leur compétitivité » ! Le ton est donné.

Cette communication est à l'origine du nom et des objectifs du nouveau programme mis en œuvre en 2014, Europe Créative, qui rassemble les ex-programmes Media et Culture, affichant ostensiblement un recul du mot même de « culture », qui s'efface au profit de la créativité.

Sans pousser l'analyse du texte jusqu'à l'exégèse, on peut quand même s'inquiéter de ce tournant managérial, relayé fortement par les ministères de la Culture, notamment en France. Le MCC publie en effet à la même époque plusieurs enquêtes sur l'entrepreneuriat culturel. À coup de chiffres (souvent approximatifs : 4,5 % du PIB, 3,8 % des emplois en Europe...), on évalue les taux de croissance, on compte le nombre d'emplois directs et indirects, on vante les mérites des start-uppers et le remplissage des salles ! Les collectivités territoriales, notamment les métropoles et les régions, ne disent pas autre chose et cofinancent avec enthousiasme, sur des budgets économiques, ces fameux ICC et pôles de compétitivité censés contribuer à l'attractivité et à la richesse de leur territoire, souvent sans aucune évaluation sérieuse de leur impact. Et sans jamais articuler investissement financier et réflexions autour des contenus et imaginaires véhiculés.

DES SIGNAUX CONTRADICTOIRES

La résolution du Parlement européen pour une politique communautaire cohérente pour les secteurs de la culture et de la création en 2016 illustre le manque de clarté (le consensus, diront certains) des positions politiques sur la culture⁶.

L'intervention des réseaux culturels européens, qui a permis de sanctuariser un sous-programme Culture au sein du programme Europe Créative à côté du sous-programme Media dédié à l'audio-visuel, a infléchi les orientations économiques de départ et remis la dimension des publics et des participants au cœur des préoccupations.

Quand on analyse de plus près les coopérations, plates-formes et réseaux sélectionnés depuis 2014, on trouve de nombreux projets qui ne lâchent rien sur la dimension artistique, s'emparent généreusement de la promotion du dialogue interculturel et laissent une place importante à la création, y compris en entraînant des opérateurs artistiques et culturels des pays voisins – au Sud comme à l'Est, du Maroc jusqu'à la Biélorussie. Commandes à des compositeurs d'œuvres musicales, à des auteurs de théâtre, production de spectacles et d'expositions d'œuvres contemporaines, débats d'idées et échanges culturels, résidences d'artistes : le programme ne saurait être réduit à sa dimension managériale, même si les candidatures sacrifient à la sémantique.

« Pourquoi ne pas constituer un fonds de soutien aux projets et initiatives qui encourageraient à plus de co-conception et co-production transnationales ? »

En 2015, l'Agence exécutive lance un appel spécifique, Europe Créative Réfugiés, permettant par exemple à des équipes comme celle de la Saline royale d'Arc-et-Senans, centre culturel de rencontre, de constituer, sous la houlette de Jordi Savall, un orchestre composé de musicien-n-e-s réfugié-e-s afin de les soutenir dans leur insertion sociale et professionnelle.

En 2016, la communication portée par Federica Mogherini, haute représentante pour les Affaires étrangères, sur la culture dans les relations extérieures⁷ confie aux acteurs culturels et éducatifs une responsabilité accrue dans la résolution des conflits et la lutte contre les radicalismes dans les pays tiers. On peut souligner aussi le rôle que les délégations de l'UE jouent dans les pays du Sud de la Méditerranée. Le Programme d'appui à la société civile (Pasc) en Tunisie⁸ comme le programme Euromed Culture permettent depuis de nombreuses années aux acteurs culturels et à la société civile de s'exprimer, créer et produire, tandis que les ministères de la Culture et les collectivités locales demeurent d'une grande « timidité » en matière d'investissement culturel.

De son côté, le Parlement, malgré une orientation très libérale largement renforcée par les élections de 2014, se préoccupe aussi des questions culturelles. Une récente publication de son service de recherche⁹ souligne les effets bénéfiques de la culture dans les apprentissages et la formation, et insiste sur la nécessité d'une politique à l'échelle européenne.

En revanche, la place des projets culturels dans la politique de cohésion régionale (45 % du budget de l'UE) semble bien compromise sur cette période. De 2007 à 2013, la culture a reçu 6 milliards d'euros sur les 347 milliards consacrés aux fonds structurels (Feder, FSE, Feoga), soit 1,7 % du budget. Les rapports ne manquaient pas d'éloges sur la contribution de la culture : attractivité, cohésion sociale, renforcement des services publics, épanouissement des personnes et développement de leurs capacités... Comment dès lors expliquer que les programmes opérationnels, gérés depuis 2014 par les régions françaises, soient aussi peu accueillants sur la période 2014-2020 ?

DES OPÉRATEURS ARTISTIQUES ET CULTURELS MOBILISÉS

Pendant ce temps, les organisations artistiques et culturelles tissent des liens et travaillent en réseau à l'échelle transna-

tionale et se sentent trop peu soutenues par les partenaires publics. Faut-il compter sur les ministères de la Culture des États membres ? Très préoccupés par la lutte contre les Gafam et l'injonction de réduction du déficit public, ils semblent peu mobilisés sur la question des coopérations européennes entre opérateurs artistiques et culturels. Plutôt que de réserver les subventions aux productions culturelles diffusées sur le réseau français à l'étranger dans le seul cadre de la diplomatie culturelle, pourquoi ne pas constituer un fonds de soutien aux projets et initiatives qui encourageraient à plus de co-conception et co-production transnationales, promouvant au passage l'idée européenne ?

Du côté des collectivités territoriales « trop » françaises, avant tout préoccupées par la recomposition territoriale à l'œuvre depuis 2010 et soumises à l'injonction de marketing, elles manquent cruellement de vision pour une politique européenne. Là encore, pourquoi ne pas interculturaliser les politiques locales ? Ce qui nécessiterait de penser la diversité de nos espaces de vie comme une richesse culturelle, fruit savoureux de la mondialisation culturelle (migrations, diasporas, hospitalités, flux d'images...) ¹⁰.

Enfin, « *if we want to progress, we need to be unrealistic and unreasonable*¹¹ », comme le déclare Rutger Bregman.

Aussi nous voulons défendre l'utopie qui consiste à placer la culture au cœur du projet européen, et à négocier un autre tournant que celui que les fondateurs « raisonnables » ont fait prendre à la Communauté européenne. Nous voulons penser que l'esprit de traduction, « cette Europe benjaminienne [qui] existait avant le traité de Rome, avant que les pères fondateurs ne lancent cette curieuse croyance [selon laquelle] l'économie suffirait à produire du politique¹² », que cette Europe-là sera défendue par de nouvelles forces politiques progressistes.

NECTART

1. Franco Cassano, *La Pensée méridienne. Le Sud vu par lui-même [Il Pensiero meridiano]*, 1996, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2005.
2. Philosophe suisse, à l'origine de la Fondation européenne de la culture.
3. Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001, et Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005.
4. *Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2007.
5. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, 2012.
6. *Conclusions of the Council and of the Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, on a Work Plan for Culture (2015-2018)*, novembre 2014.
7. *Joint Communication to the European Parliament and the Council: Towards an EU Strategy for International Cultural Relations*, juin 2016.
8. Le Pasc a organisé en 2016 les états généraux de la culture sur l'île de Djerba.
9. *Arts, Culture, and Cultural Awareness in Education*, novembre 2017.
10. Le programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe donne des exemples réussis de dialogue interculturel à l'échelle locale.
11. Rutger Bregman, *Utopies réalistes*, Paris, Seuil, 2017.
12. Camille de Toledo, « Le conte des trois Europe », *Le Nouveau Magazine littéraire*, n° 5, mai 2018.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Anne-Marie Autissier, *Europe et culture : un couple à réinventer ? Essai sur 50 ans de coopération culturelle européenne*, Toulouse, L'Attribut, 2016.
- Anne-Marie Autissier et Marie Deniau, *Tisser l'Europe culturelle à partir des territoires. Dynamiques de regroupement et initiatives européennes*, étude prospective sur la mise en place de pôles européens de production artistique pilotée par l'OPC pour la DGCA du ministère de la Culture et de la Communication, 2013.
- Étienne François et Thomas Serrier (dir.), *Europa, notre histoire. L'héritage européen depuis Homère*, Paris, Les Arènes, 2017.
- Emmanuelle Loyer, *Une brève histoire culturelle de l'Europe*, Paris, Flammarion, 2017.
- Goran Tomka, *Audience Explorations*, Bruxelles, IETM, 2016.

Commentez cet article sur nectart-revue.fr/revue-7-bonniel-chalier